

| | |
|--|---|
| <p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p> | <p align="center">EXTRAIT</p> <p align="center">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 10 Décembre 2019</p> |
| <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 34 Suppléant : 1 Absents : 0 Pouvoirs : 2 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 195/2019</p> | <p>L'an deux mille dix-neuf, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Usinens, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Décembre 2019</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET.</p> <p>Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carine LVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL</p> <p>Suppléant : Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL</p> <p>Absents : /</p> <p>Madame Christine VIONNET est désignée secrétaire de séance</p> |

OBJET : ENVIRONNEMENT – Modification des statuts du Sidéfage

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-5 et L. 5211-18,

Vu l'arrêté préfectoral de Haute-Savoie n°96-90 en date du 20 novembre 1990 portant création du SIDÉFAGE et les arrêtés suivants portant modification des statuts,

Vu l'arrêté inter préfectoral du Préfet de la Haute-Savoie et du Préfet de l'Ain, en date du 10 janvier 2018, portant modification des statuts du SIDÉFAGE,

Vu la délibération du Comité syndical du SIDÉFAGE n°19C38, en date du 24 octobre 2019, relative à la modification des statuts du SIDÉFAGE, notamment en son article 5 relatif à la désignation des représentants des communes et intégrant certaines actualisations devenues nécessaires suite aux fusions de communes,

Considérant que les modifications en cause nécessitent la modification des statuts du Syndicat.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la nouvelle rédaction des statuts telle que proposée dans le document joint en annexe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

ADOpte la modification des statuts telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Envoyé en préfecture le 12/12/2019
Reçu en préfecture le 12/12/2019
Affiché le 
ID : 074-200070852-20191210-CC_195_2019-DE

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification